



Risques encourus suite à une affaire de complicité de tentative

Par **FBE**, le **20/09/2011** à **20:16**

Bonjour,
Mon mari rencontre un pb car :
- en 2007 il a été accusé de complicité de tentative extorsion de fonds avec violence avec ITT-8j.
Dans cette affaire il a confirmé avoir fourni une batte de baseball. Mais ce dernier n'a guère assisté à ces violences.
- En 2008, il a été mis en examen par le juge d'instruction puis jugé en 2010 devant le tribunal correctionnel suite à cela une nullité d'ordonnance a été retenue par le tribunal.
Cependant, il vient de recevoir une convocation à mis en examen devant le juge d'instruction.
L'affaire peut-elle être renvoyée devant une autre juridiction (assises) malgré que sur la convocation il est stipulé qu'il s'agit d'une procédure correctionnelle ?
Que risque t-il ? à savoir qu'il a toujours reconnu ses torts car, il avoue avoir fourni une batte de baseball.
Y a t-il une possibilité que dans la même affaire certaines personnes ayant commit des faits (violences) peuvent être jugé dans une autre juridiction (assises) ?
Je vous remercie par avance.
Ces informations sont urgentes car, la mis en examen est pour bientôt.
Encore merci

Par **chris_ldv**, le **19/11/2012** à **17:50**

Bonjour,
Votre mari est accusé complicité par fourniture de moyens (la batte de baseball).
Les fait initiaux ont visiblement été requalifié de délit (tribunal correctionnel) en crime (cour d'assise).
Cordialement,